

FARNAUD Sébastien

1284 avenue de l'Aérodrome

05130 TALLARD

Monsieur le Maire

05130 TALLARD

Monsieur le Maire,

L'évolution du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune permettra notamment d'autoriser l'implantation d'une entreprise du secteur aéronautique.

En matière de localisation, la plaine de Tallard autour l'aérodrome est identifiée depuis longtemps dans les documents d'urbanisme et les orientations d'aménagements, pour accueillir des activités économiques.

L'emprise de l'aérodrome à proximité immédiate des pistes est strictement réservée pour les activités aéronautiques. La zone nord desservie par le taxiway permet de diversifier les activités tout en privilégiant le secteur aéronautique. Enfin, des activités très variées pouvant être industrielles, artisanales, tertiaires, de distribution sont implantées à l'ouest de la RD46 et de la RN85.

L'attractivité est très forte par la proximité de l'aérodrome, l'axe routier de la RN85, et le débouché de l'A51. La présence de ces voies de communication est unique dans le département enclavé des Hautes-Alpes.

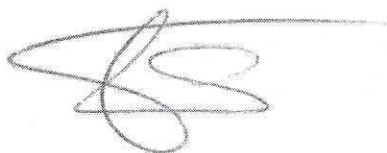
Cette situation privilégiée permet de développer les activités sans créer de nouvelles infrastructures coûteuses et consommatrices d'espaces.

En augmentant l'attractivité économique de la commune de Tallard, le développement de l'aérodrome a permis de valoriser les commerces marchands de proximité et les systèmes économiques locaux. Selon les estimations, l'entreprise ROTORTRADE générera une cinquantaine d'emplois directs. En considérant les emplois indirects, cela consolidera le tissu des entreprises PME/PMI, qui sont majoritairement adaptées aux niveaux de qualification des populations locales. Cela contribuera également au maintien des activités de services, enjeu essentiel en zone France ruralités revitalisation.

Le lieu d'implantation est prévu dans le périmètre actuel de l'aérodrome, sur une zone destinée à accueillir les installations civiles et militaires. Autoriser les constructions sur cette zone permet de densifier les installations sur le périmètre de l'aérodrome, en rationalisant les espaces urbanisés existants. La pression et la raréfaction de l'offre foncière confortent cette stratégie.

Notre entreprise le Charolais des Alpes est implantée en bordure de la RN85 en face de l'aérodrome. Avec un trafic moyen de 17.000 véhicules par jour et des pointes allant jusqu'à 28.000 véhicules en période de forte affluence, la RN85 représente la source principale de bruit et de pollution. L'impact de l'aérodrome est négligeable. Le développement des activités aéronautiques industrielles doit être une priorité au regard des bénéfices attendus pour l'attractivité du territoire

Pour l'ensemble de ces raisons, nous émettons un avis très favorable au projet de révision allégée du PLU de Tallard.

A handwritten signature in dark ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.